



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incendies

Question écrite n° 114257

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les inquiétudes exprimées par l'ensemble des professionnels et acteurs de la filière bois en Aquitaine à l'approche d'un été qui s'annonce extrêmement rude sur la plan de la sécheresse. Alors que le problème des incendies de forêt a longtemps été circonscrit aux départements méditerranéens, le Sud-Ouest n'est désormais plus épargné et doit conduire à la mise en oeuvre de moyens adaptés à la gestion d'un risque qui s'amplifie chaque année. L'incendie qui vient de ravager près de 380 ha de végétation à Lacanau en est d'ailleurs la triste illustration. Les enjeux pour l'Aquitaine sont considérables. Au-delà de la protection des habitants qui doit être la priorité, c'est toute une activité, celle de la filière bois représentant 34 000 emplois et 3 Mds d'euros de chiffres d'affaires, qui est menacée. Les enjeux environnementaux sont tout autant essentiels puisque les forêts d'Aquitaine, étendues sur 1,8 million d'hectares (soit 12 % du territoire national), ont un intérêt écologique majeur par leur rôle contre le réchauffement climatique grâce à la captation et la séquestration de CO2. La tempête de 1999 mais plus encore celle de 2009 ont considérablement bouleversé la gestion de nos espaces forestiers. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour soutenir les sylviculteurs, de nombreux hectares de chablis n'ont pu être ramassés, ce qui empêche, dans certaines zones, aux moyens terrestres d'accéder au coeur des parcelles, devenant ainsi des foyers à risque pour des départs de feu. En 2009 et 2010, deux canadiens ont été positionnés pendant la majeure partie de l'été à Bordeaux. Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de voir des canadiens basés en Aquitaine, cela ne peut raisonnablement se traduire par une réduction des moyens de sécurité de la région Sud-Est car toute défaillance pourrait entraîner des conséquences dramatiques. En Europe, seule la France ne semble pas disposer d'un nombre suffisant d'hydravions écopeurs. Pour lutter efficacement contre les incendies, l'acquisition de deux canadiens supplémentaires apparaît indispensable, d'autant que les demandes d'interventions en dehors de la zone méditerranéenne protégée sont de plus en plus fréquentes. Deux appareils pourraient être disponibles (un appareil en 2012, le second en 2013) si les commandes sont passées dans les temps. Auquel cas, d'autres pays pourraient se manifester, repoussant d'autant leur acquisition par la France. Aussi, face aux risques d'incendies dont les conséquences pourraient s'avérer bien plus onéreuses que cet achat, il lui demande si la France entend s'équiper de ces deux appareils qui, basés durablement en Aquitaine, permettraient ainsi de mieux couvrir le territoire.

Texte de la réponse

Le risque d'incendies de forêts dans le Sud-Ouest a été accentué à la suite de la tempête « Klaus » du 24 janvier 2009. Celle-ci a affecté 600 000 ha du massif landais (près de la moitié de la superficie forestière), le volume des bois au sol représentant environ 40 millions de m³. Cette augmentation du risque a été prise en compte par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises qui prévoit chaque année l'engagement de moyens aériens nationaux dans le Sud-Ouest et a notamment prépositionné, depuis 2009, à Bordeaux Mérignac, deux Canadair CL415 durant l'été. Afin d'optimiser la gestion des potentiels des aéronefs de lutte contre les feux de forêts, il est nécessaire de revoir en 2012 le prépositionnement des moyens aériens

dans les différentes zones de risques. A ce titre, pour garantir un bon niveau de couverture opérationnelle du risque d'incendie en Aquitaine, un avion bombardier d'eau de type Dash sera ainsi mis en place à Bordeaux, à la disposition du préfet de zone Sud-OOuest, durant la période estivale. Cet appareil, qui est à la fois plus rapide que les CL415 (660 km/h contre 340 km/h), et dispose d'une capacité d'emport plus importante (10 tonnes contre 6 tonnes), permettra de garantir une première réponse rapide et efficace en cas de départ d'incendie. En outre, les travaux conduits avec l'état-major interministériel de zone Sud-Ouest, Météo France, les acteurs locaux (sapeurs-pompiers et forestiers) ont permis de réaliser un outil de prévision du danger météorologique « feux de forêts » performant grâce auquel, quotidiennement, la veille pour le lendemain, le niveau des risques peut être qualifié. En s'appuyant sur ces analyses, si la situation l'impose, des mesures de prévention opérationnelle complémentaires seront appliquées ponctuellement, comme la mise en place de deux Canadair ciblée sur les périodes de risques. Cette double approche permettra d'éviter que la remise en cause d'un détachement permanent de Canadair à Mérignac durant l'été soit pénalisante pour les communes forestières de l'Aquitaine, sans qu'il soit nécessaire d'acquérir et d'installer à demeure deux Canadair dans le Sud-Ouest.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114257

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7543

Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4094